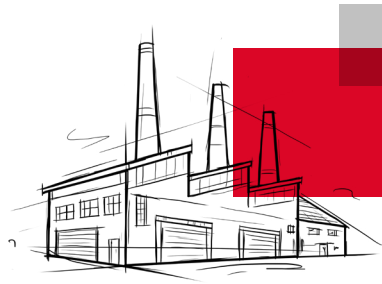


Usine de fabrication de laine
de roche dans le Soissonnais



LES POINTS CLÉS DE NOTRE PROJET





LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

→ Les autorités compétentes ont délivré une autorisation environnementale. Par son jugement du 21 juillet 2023, le Tribunal administratif d'Amiens a rejeté la totalité des arguments opposés à ROCKWOOL par les associations dans les domaines de la santé, de la biodiversité, de la consommation des ressources (eau et électricité) ou encore de l'impact paysager.

Le changement climatique s'accélère et la rénovation énergétique des bâtiments prend une place centrale pour lutter contre ce défi et répondre aux objectifs de neutralité carbone. Dans le cadre de la Loi climat et résilience, la **France s'est engagée à diminuer de 40% ses émissions de gaz à effet de serre et de 30% sa consommation d'énergies fossiles à l'horizon 2030.** Pour réussir cette transition, avec 4,8 millions de passoires thermiques en France, une rénovation accélérée et massive du parc immobilier français est impérative.



La laine de roche : un matériau performant et durable

→ La laine de roche ROCKWOOL est issue d'un matériau naturel, le basalte. Elle peut être recyclée à l'infini, offre d'excellentes performances thermiques et acoustiques ainsi qu'une protection incendie optimale.

→ Soutenir le développement économique local



Notre usine créera **130** emplois locaux directs.

La nouvelle usine viendra créer **130 emplois** et son activité bénéficiera directement au territoire en soutenant et en développant les activités existantes. Notre activité soutiendra **plus de 1000 emplois** en France, dont de nombreux emplois indirects locaux dans notre chaîne de fournisseurs.

→ Production locale



Une **usine du futur :**

Notre unité de fabrication utilisera les technologies les plus avancées minimisant son impact sur l'environnement et offrant des conditions de travail optimales. Nous voulons faire de cette usine le modèle de l'usine ROCKWOOL du futur et y avons intégré de nombreuses innovations, dont la récupération des eaux pluviales et la fusion électrique. Notre projet bénéficie des nombreux retours d'expérience de nos 51 sites de production dans le monde pour réduire au maximum les nuisances et l'impact sur l'environnement.

Pour faire face à ce besoin exponentiel, il est essentiel de se doter de capacité de production locales en matériaux isolants. Malgré le million de tonnes de laines minérales fabriquées en France, plus de 300 000 tonnes ont été importées en 2021. Notre usine Soissonnaise permettra de résorber partiellement le déficit français en production d'isolant et répondra en particulier à des applications spécifiques nécessitant des matériaux résistants au feu comme l'isolation des toitures terrasses ou l'isolation des façades des immeubles de moyenne et grande hauteur.

En complément, **ROCKWOOL s'engage dans la décarbonation de ses procédés, avec des objectifs de réduction des émissions de CO₂ de ses usines de 38 % et hors usine de 20 % d'ici 2034².**

La décarbonation de l'industrie est également l'un des axes majeurs du Plan « France Relance ».

Ainsi, lauréat de l'appel à projets « **Décarbonation des procédés et des utilités dans l'industrie** » sous l'égide de l'ADEME, l'usine Soissonnaise utilisera une technologie de pointe de fusion électrique de dimension inédite.

1 Direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire - <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/newxtweb/>

2 Par rapport à l'année de référence 2019



COMMENT LA LAINE DE ROCHE EST FABRIQUÉE

La laine de roche est principalement produite à partir de roches éruptives (comme du basalte), des minéraux (comme de la dolomite) et des matières premières secondaires (chutes de découpe de laine de roche, isolants usagés, laitier d'aciérie). Un liant est ajouté pour agglomérer les fibres entre elles. Ce liant représente une faible part de notre composition (2 à 4 %). **Spécificité du procédé ROCKWOOL : nous n'utilisons pas d'additifs chimiques supplémentaires pour rendre notre produit imputrescible ou résistant au feu.** La laine de roche est donc naturellement résistante au feu sans ajout de retardateurs de flamme ni biocide.

La fabrication de la laine de roche suit un processus en plusieurs étapes, qui a été **perfectionné au cours des 80 années de notre existence.**

Les matières premières sont fondues à 1 500°C dans un four électrique. La lave obtenue est éclatée et forme des fibres de laine de roche, récupérées pour former un matelas de fibres. Ce matelas est ensuite homogénéisé, cuit à 200°C puis découpé en panneaux de laine de roche. Avant emballage et expédition, d'autres opérations légères (ponçage...) peuvent être nécessaires selon les produits finis qui doivent être fabriqués.

Pour notre usine Soissonnaise, nous avons sélectionné **un four électrique pour atteindre une meilleure performance énergétique et réduire fortement les émissions de CO₂ par rapport à la technologie classique de fusion** (four au coke). C'est d'autant plus pertinent lorsque la production d'électricité est majoritairement décarbonée, comme c'est le cas en France.

Le groupe ROCKWOOL

ROCKWOOL France S.A.S. appartient au Groupe ROCKWOOL, leader mondial de solutions en laine de roche. Créé par la Famille Kähler en 1937, le groupe est coté à la bourse de Copenhague. Plus de 20 % des actions sont détenues par la fondation ROCKWOOL. Ethique, intégrité, responsabilité, développement durable et amélioration continue sont nos piliers.

Présent depuis plus de 40 ans en France, ROCKWOOL est un des acteurs industriels incontournables. Avec notre usine en Auvergne et plus de 800 employés en France, nous nous positionnons en tant qu'entreprise locale proposant des systèmes d'isolation innovants pour les bâtiments.



12 200
employés



51
sites de production



40
pays





NOTRE PROJET EN QUELQUES POINTS CLÉS



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN FRANCE

Pourquoi avoir choisi le soissonnais ?

Notre usine de Saint-Éloy-les-Mines a déjà connu plusieurs développements successifs et l'augmentation de sa capacité de production n'y est désormais plus envisageable. Nous avons donc recherché un nouveau site pour installer une nouvelle usine au plus proche de son marché, afin de limiter les distances de transport des produits finis et donc l'impact environnemental lié au transport. En effet, la densité des matières premières est bien plus élevée que celle des produits finis : autrement dit, il faut beaucoup plus de camions pour la livraison des produits finis que pour l'approvisionnement en matières premières.

La ZAC du Plateau est située à proximité des marchés visés, et le site présente en outre de nombreuses qualités en termes :

- **d'accessibilité** : la proximité de la RN2 permet une desserte rapide du bassin parisien et dans une moindre mesure des pays voisins ;
- **de fonctionnalité** : la zone est habilitée à recevoir des installations industrielles et les fouilles archéologiques sont faites. La ZAC du Plateau est d'ailleurs classée « site industriel clé en main » depuis juillet 2020 ;
- **d'espace** : la parcelle proposée est de grande taille (39 hectares) permettant d'envisager des développements futurs (ateliers de transformation, centre de formation, etc.) et des mesures compensatoires supplémentaires.

L'accueil des collectivités, le dynamisme du territoire, la présence

d'une main d'œuvre locale qualifiée et les réseaux de formation professionnelle ont aussi guidé notre choix.

Quel sera l'impact économique local ?

Notre usine dans le Soissonnais aura un impact positif et à long terme sur le territoire. Autour de tous nos sites, en acteur local responsable et engagé, nous participons au dynamisme et à la croissance des territoires. Notre politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est suivie et récompensée depuis plusieurs années par une tierce partie.

La nouvelle usine viendra créer 130 emplois directs et son activité bénéficiera directement au territoire : soutien et développement des activités existantes. Notre activité soutiendra plus de 1 000 emplois en France (directs, indirects, induits), dont de nombreux emplois indirects locaux

Notre activité soutiendra

**+ de
1 000
emplois
en France**

dans notre chaîne de fournisseurs. A l'avenir, le site de Soissons pourrait accueillir d'avantage de salariés, notamment dans le cadre de futurs développements possibles du site : un atelier de transformation ou encore un centre de formation.

Comment l'usine soissonnaise contribuera-t-elle à la transition écologique en France ? Pourquoi la laine de roche est-elle indispensable pour le marché français ?

Le Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB) présenté en 2018 par le gouvernement français estime le nombre de logements à isoler en France à environ 15 millions (soit la moitié du parc immobilier français).

La Loi climat et résilience prévoit la rénovation énergétique de 400 000 logements par an et la réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments tertiaires d'ici 2030.

Pour faire face aux besoins en rénovation énergétique en France et assurer une isolation performante et décarbonée des millions de logements, il est indispensable de développer une offre produite localement et répondant aux différentes spécificités et contraintes des bâtiments.

Ainsi, les produits ROCKWOOL, qui seront fabriqués dans le Soissonnais, viseront des applications spécifiques, comme l'isolation de toitures-terrasses ou l'isolation de façades par l'extérieur des immeubles de moyenne et grande hauteur. Ces applications nécessitent

des matériaux qui offrent non seulement de bonnes performances thermiques et une forte résistance mécanique, qui sont aussi résistants au feu pour garantir une sécurité incendie optimale.

Contrairement aux laines minérales, d'autres solutions isolantes peuvent être facilement inflammables et nécessitent souvent l'ajout de produits chimiques spéciaux – substances ignifugeantes qu'on appelle retardateurs de flamme.

Malgré l'ajout des retardateurs de flamme, ces produits restent combustibles et ne pourront pas être classés A1 (non-combustible) selon le Classement feu Euroclasse.

LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE

Un projet d'Usine 4.0

Notre future usine Soissonnaise sera l'exemple d'une usine moderne digitale dotée d'un cycle de production entièrement optimisé grâce aux machines et processus intelligents, ergonomie des postes et outils logistiques digitaux. Nous allons, par exemple, utiliser les dernières technologies pour les systèmes de filtrations, de maintenance et de logistique.

Une usine arborée ?

Nous conserverons l'ensemble des bandes forestières déjà présentes sur notre terrain. Nous avons également prévu la plantation de 63 arbres de haute-tige ainsi que la végétalisation de 3,8 hectares de merlons et talus pour compenser l'empreinte carbone de la phase chantier.

D'où viendront les matières premières ?

Pour notre usine du Soissonnais, les matières premières pourraient provenir :

- ➔ pour le basalte (notre principale matière première) : des Ardennes ;
- ➔ pour le laitier de haut fourneau : de Dunkerque ;
- ➔ pour la dolomie : de l'Est de la France ;
- ➔ pour la bauxite (seulement quelques pourcents) : de Grèce.



L'intégration du recyclage :

Dans certaines régions et lignes de production, nos produits en laine de roche peuvent contenir jusqu'à 75 % de matériaux recyclés.

La technologie que nous utilisons nous permet d'intégrer une large proportion de laine de roche à recycler dans notre four de fusion (50%), mais aussi du laitier (co-produit de haut fourneau). Tous les emballages en plastique de nos produits sont recyclables à 100%.

Nos palettes bois sont spécifiques, c'est pourquoi nous facilitons ainsi leur recyclage en les reprenant et réutilisant.

Quelle sera la consommation d'eau de l'usine ? Quels seront ses rejets ?

La consommation moyenne d'eau (utilisée pour la dilution de la résine et le refroidissement de quelques équipements) de l'usine représentera moins de 3.5% de la capacité du réseau public.

Deux grands principes seront mis en œuvre pour limiter drastiquement cette consommation.

Nous collecterons les eaux de pluie grâce à des bassins de récupération. Ces bassins seront parmi les plus grands du département pour une industrie et dimensionnés pour permettre de couvrir au moins 50 % des besoins en eau du site³.

Par ailleurs, nous mettrons en place un plan d'utilisation rationnelle de l'eau, incluant notamment l'installation d'un système de détection de fuites

sur tout le périmètre de l'usine grâce à des compteurs connectés sur tous les points d'arrivée d'eau afin de suivre la consommation réelle de chaque équipement et pouvoir identifier au plus vite un éventuel dysfonctionnement.

Nous recyclerons les eaux de process, en circuit fermé. Les seuls rejets au réseau d'assainissement seront les eaux usées des sanitaires qui peuvent être traitées sans difficulté par les



stations d'épuration existantes. Grâce à ces solutions, le prélèvement d'eau potable sur le réseau sera limité à **40 000 m³/an, soit 5 m³/heure en moyenne. La future usine Soissonnaise sera une usine modèle dans la gestion de la ressource en eau. Elle sera également certifiée ISO 14001 ce qui confirme encore une fois notre maîtrise des processus environnementaux. La capacité du réseau d'eau potable sur la zone du Plateau est de 144 m³/heure : la consommation d'eau de ROCKWOOL sera donc sans impact pour les autres usagers.**

Quelle sera la consommation électrique de l'usine ?

La puissance moyenne de l'usine sera d'environ 23 MW. Le four

électrique est le principal équipement consommateur d'électricité.

L'utilisation de l'énergie électrique plutôt que de l'énergie fossile permet

de décarboner la fabrication de la laine de roche et de maximiser l'efficacité énergétique de l'usine

(par rapport à des usines exploitant des énergies fossiles). En période normale, lors du fonctionnement de toutes ses capacités de production électrique, la France est un pays exportateur d'électricité⁴. Notre consommation électrique sera donc sans impact pour les autres usagers du réseau. La situation exceptionnelle de l'hiver 2022-2023 ne doit pas freiner l'électrification de nos usages/procédés. Par ailleurs, nous serons en capacité de mettre le dispositif de délestage électrique en place de façon volontaire sur notre site Soissonnais.

Comme dans notre usine de Saint-Éloy-les-Mines, nous rechercherons pour notre usine du Soissonnais la certification ISO 50001 qui atteste d'une gestion énergétique responsable et raisonnée.

La création d'une nouvelle ligne électrique nécessaire au fonctionnement du site n'aura pas d'impact sur l'intégration paysagère non plus. En effet, ROCKWOOL et RTE ont opté pour une liaison souterraine et ont pris des engagements pour la préservation de l'environnement. Des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement ont été, et continueront à être mises en œuvre, à chaque étape du projet. Dans un premier temps, le tracé de la liaison souterraine a été adapté pour préserver la flore remarquable par le positionnement du tracé en dehors des stations floristiques et en s'éloignant des axes préférentiels de déplacement des oiseaux et des chauves-souris (lisières boisées). Ensuite, afin de préserver les zones humides, il est prévu leur franchissement par un passage en sous-œuvre (forage dirigé) qui intègre une traversée sous la Crise. Enfin, afin d'éviter le déboisement d'un habitat d'intérêt communautaire, il a été retenu à la demande de ROCKWOOL la mise en œuvre d'un forage dirigé



L'utilisation des produits **ROCKWOOL** permet une économie d'énergie des bâtiments qui représente

44%

de l'énergie totale dépensée en France

sous le boisement de la Bovette.

Le forage dirigé permet d'éviter de faire des tranchées et laisse ainsi les zones de passage des câbles intactes. D'autre part, afin d'éviter et de réduire les dérangements de la faune fréquentant les milieux naturels situés sur et en bordure du projet, les travaux seront réalisés en dehors de la période sensible de reproduction des espèces. Enfin, des précautions seront prises pour la remise en état des tranchées à l'issue des travaux.

L'énergie nécessaire pour la fabrication des produits ROCKWOOL est compensée au bout de 6 mois⁵ d'utilisation du produit. Les produits de ROCKWOOL permettent tout au long de leur cycle de vie d'économiser les consommations d'énergie des bâtiments qui représentent 44 % de l'énergie totale dépensée en France⁶, ainsi que les émissions qui y sont liées.

Est-ce que l'usine sera classée Seveso ?

Le classement Seveso d'une installation dépend exclusivement de la nature et des quantités des produits dangereux qui y sont stockés. Dans le Soissonnais, le liant d'imprégnation ne sera pas fabriqué sur place. Ce choix limitera fortement la quantité de produits dangereux stockés sur site. **L'usine du Soissonnais ne sera donc pas classée Seveso.**

⁴ <https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-2021>

⁵ Navigant, Quantifying the energy, climate, and air emission benefits of ROCKWOOL products for building insulation - <https://www.rockwool.com/group/about-us/sustainability/a-net-carbon-negative-impact/>

⁶ <https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>



rapproché des acteurs locaux de l'emploi et de la formation afin de **valoriser les profils des travailleurs du Soissonnais.**

Du CAP au diplôme d'ingénieur, nous retrouvons de nombreuses compétences au sein de notre usine sur les services production, maintenance, logistique, qualité, sécurité, environnement, amélioration continue, achats, ressources humaines, administratifs.

Nous formerons en interne nos 130 futurs employés à notre process de fabrication et à la conduite de nos machines. **Le développement des compétences de nos collaborateurs fait partie de nos valeurs et le budget que nous allouons à la formation va bien au-delà de nos obligations patronales.** À Saint-Eloy-les-Mines, nous accompagnons des ouvriers dans le développement de leurs compétences pour leur permettre d'obtenir un poste de manager. Actuellement, plus de 50% des managers ont bénéficié de cet accompagnement.

Pour assurer le bon fonctionnement de notre usine, nous ferons appel à des prestataires extérieurs locaux (société de gardiennage, agents d'entretien, chaudronniers, bureau d'étude, électriciens, transports logistiques, entretien espace vert, restauration, hôtellerie, organisme de formations...) Dans le Soissonnais et dans la Région, nous estimons ainsi que 350 emplois supplémentaires seront soutenus par notre usine.

La société ROCKWOOL a-t-elle des usines au Danemark où se situe sa maison mère ?

Le groupe ROCKWOOL opère dans 40 pays et pilote plus de 51 usines.

Deux usines de production de laine de roche sont présentes au Danemark (DOENSE et VAMDRUP).

En quoi ce projet est innovant et différent des autres installations de production de laine de roche en France ?

Pour son usine Soissonnaise, ROCKWOOL a fait le choix d'une



79 nationalités à travers le monde



12 200+ employés



51 sites de production

Compte tenu de l'espace disponible sur site, est-il envisagé des développements ultérieurs de l'usine ?

Le terrain acheté par ROCKWOOL n'est plus utilisé pour l'agriculture depuis la création de la ZAC du Plateau en 2004. L'artificialisation liée à la création des bâtiments et voiries sera limitée à l'échelle de la parcelle : 25 % de la surface totale, soit 10,4 hectares. **Une partie significative de la surface non-utilisée servira à la compensation environnementale,** afin de constituer des habitats naturels propices à la biodiversité locale. Des développements ultérieurs sont envisageables, par exemple la création d'ateliers de transformation (afin de découper / poncer / peindre la laine de roche « brute » pour en faire des produits plus spécifiques) ou d'un centre de formation. Tout développement du site ne serait possible qu'après un nouveau processus d'autorisation.

Les emplois créés seront-ils des emplois locaux ? ROCKWOOL s'est d'ores et déjà



→ Usine de Doense, Danemark

CO₂
660

millions de tonnes de carbone pourraient être économisées en rénovant les bâtiments en Europe avec l'isolation en laine de roche - soit deux fois les émissions annuelles de la France

technologie de fusion électrique réduisant fortement les émissions de CO₂. Le site ROCKWOOL de Saint-Éloy-les-Mines possède à ce jour une ligne électrique. Toutes les autres lignes de fabrication sont alimentées au coke.

La capacité de 110 000 tonnes pour le four électrique est inédite et est en ce sens une réelle innovation.

Impact carbone :
de la production jusqu'à la livraison
ROCKWOOL s'est engagé à rejoindre le dispositif Fret21 du programme **EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et Logistique)** dont l'objectif est la réduction des émissions CO₂ liées à la logistique.

ROCKWOOL s'engage également pour l'utilisation de camions roulant à l'énergie alternative. Sur le site, nous utiliserons uniquement des chariots élévateurs de dernière génération électriques ou gaz.

Est-ce que le volume de laine de roche fabriquée à Soissons couvrira les besoins du marché national ?

Les besoins futurs d'isolant en France sont gigantesques. Même si quelques minutes de production suffisent pour fabriquer les produits nécessaires à l'isolation d'une maison individuelle, notre usine seule ne permettra de répondre qu'à une petite part du marché d'isolation.

IMPACT MAÎTRISÉ

Quelles seront les émissions de gaz à effet de serre ?

La technologie de la fusion électrique génère beaucoup moins de gaz à effet de serre que la technologie traditionnelle au coke, surtout quand l'électricité utilisée est produite par des moyens décarbonés comme en France. **Ainsi, les émissions totales de CO₂ de l'usine s'élèveront au maximum à 22 000 tonnes par an⁷, ce qui représente une forte réduction par rapport à la technologie traditionnelle.** Notre projet s'inscrit donc pleinement dans la politique nationale de décarbonation de l'industrie (électrification des procédés).

Ces émissions sont à mettre en perspective de la production de gaz à effet de serre du secteur résidentiel-tertiaire. En effet, ce secteur en France était en 2017 responsable **de 91 millions de tonnes eq. CO₂ principalement pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire⁸.**

Pendant la durée de vie moyenne d'un bâtiment (50 ans), **les produits ROCKWOOL permettent d'économiser plus de 100 fois l'énergie nécessaire à leur fabrication⁵.**

Par quels moyens les nuisances sonores seront-elles maîtrisées ?

Nos usines sont conçues pour ne pas être audibles à l'extérieur du périmètre des sites, même quand elles sont situées à proximité directe des habitations, ce qui ne sera pas le cas ici.

Les activités bruyantes (en particulier le déchargement et la manipulation des matières premières et des déchets) interviendront à l'intérieur des bâtiments. Il en ira de même pour les équipements bruyants (par exemple les compresseurs, broyeurs et ventilateurs) qui seront situés en intérieur, et isolés. Des campagnes de mesure seront réalisées afin de vérifier les niveaux de bruit.

Le trafic se fera uniquement du lundi au vendredi entre 7h et 18h. Les livraisons et les chargements seront sur rendez-vous afin de les étaler

⁷ Autorisation unique environnementale ICPE –Analyse des effets sur l'environnement et des mesures associées, chapitre XIII - <https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale/Dossiers-d-enquete-publique/ROCKWOOL-FRANCE-SAS>

⁸ <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone>

sur la totalité de la totalité de ces plages horaires. Des stationnements de poids lourds sont prévus sur le site pour les livraisons et les expéditions afin d'éviter le stationnement sur des zones non appropriées. Des facilités (douches, toilettes, salle de repos) seront en outre mises à disposition des chauffeurs.

Quel impact sur la qualité de l'air ?

L'impact sanitaire des activités humaines – industrie, loisir, transport, agriculture, etc. - s'apprécie au regard des concentrations de substances générées dans l'air, dans le sol et dans l'eau.

Les organismes scientifiques internationaux, européens, Français (Organisation mondiale de la Santé, Santé Publique France, Institut national de l'environnement industriel et des risques, etc.) définissent des valeurs de concentration recommandées pour tous les types de substances. Ces valeurs sont définies afin de protéger la santé de tous et en particulier des plus faibles.

L'impact des émissions d'une usine doit être inférieur à ces valeurs réglementaires, et une étude d'impact avec modélisations de dispersion est réalisée pour s'en assurer. Cette étude d'impact repose sur des hypothèses volontairement prudentes, qui maximisent l'impact potentiel de l'usine.

En effet, en définissant les émissions de notre nouvelle usine, nous avons pris en compte les valeurs maximales atteignables par l'ensemble de nos équipements dans un fonctionnement anormal. Ces valeurs sont largement inférieures aux valeurs limites d'émissions définies par la réglementation nationale et européenne (Best Available Techniques Reference Document)⁹ et ce sont elles qui apparaissent dans notre permis environnemental. La bonne exécution de cette étude d'impact est vérifiée par les autorités, dont l'Agence Régionale de Santé. Les mesures réalisées en exploitation par des bureaux d'études spécialisés démontrent que nos concentrations réelles sont très inférieures aux concentrations maximales atteignables, et donc par nature très largement inférieures aux concentrations recommandées.

À titre d'exemple, pour notre projet dans le Soissonnais, et selon la modélisation de nos émissions de formaldéhyde maximales atteignables et au regard de notre expérience réelle sur nos autres sites de fabrication de laine roche, le calcul estimé de notre impact réel au plus proche de l'usine est d'environ 0,02 µg/m³. Ce qui est + de 5000 fois inférieur à la valeur toxicologique de référence mais également largement inférieur à ce qui existe naturellement dans l'air extérieur (0,7 – 2 µg/m³).

Les niveaux de formaldéhydes dans l'air intérieur de nos logements sont bien plus élevés avec une médiane à 19,6 µg/m³.

L'air extérieur à proximité de la ZAC contiendra moins de formaldéhydes que l'intérieur de nos habitations. (<https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2017SA0041Ra.pdf>)

Autre exemple : l'ammoniac. La valeur toxicologique de référence associée est de 500 µg/m³. La modélisation des niveaux d'émissions d'ammoniac permet d'affirmer que l'impact réel attendu des émissions au plus proche de l'usine du Soissonnais est d'environ 0,2 µg/m³. Ceci est aussi inférieur au niveau d'ammoniac qui existe aujourd'hui naturellement dans l'air extérieur de la ZAC¹⁰ (0,7 - 3 µg/m³).

Aucune de nos substances émises ne sont reconnues comme perturbateurs endocriniens par les autorités françaises et européennes, ces produits n'appartiennent pas aux listes officielles pour des perturbateurs endocriniens avérés, suspectés ou à l'étude.

En plus des mesures de surveillance habituelles (analyseurs en continu, suivi par des bureaux d'études spécialisés, contrôles inopinés de la part des autorités...), ROCKWOOL s'est engagé à la mise en place d'une station de mesure de la qualité de l'air dont l'emplacement sera décidé avec le territoire.

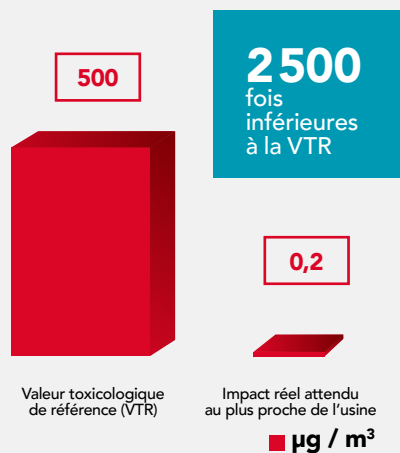
L'autorisation environnementale accordée par le Préfet de l'Aisne en 2021 atteste de la conformité du projet aux normes en vigueur.

Comment expliquer le classement de l'usine de Saint-Éloy-les-Mines sur le site internet Géorisques ?

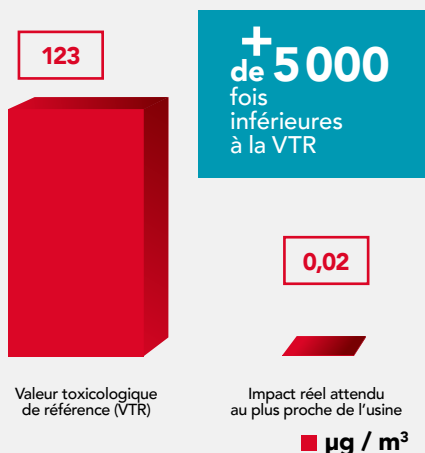
L'usine ROCKWOOL de Saint-Éloy-les-Mines est identifiée pour trois substances : phénol, ammoniac et formaldéhyde. En 2020, les quantités de phénol émises représentent 0,2% des émissions industrielles recensées en France. La même année, les émissions d'ammoniac de l'usine de Saint-Éloy-les-Mines représentent 1,12% des émissions industrielles recensées



Nos émissions d'ammoniac



Nos émissions de formaldéhyde



⁹ <https://aida.ineris.fr/guides/documents-bref>

¹⁰ Autorisation unique environnementale ICPE – Analyse des effets sur l'environnement et des mesures associées, chapitre X - <https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale/Dossiers-d-enquete-publique/ROCKWOOL-FRANCE-SAS>

en France et moins de 2% pour le formaldéhyde. Les deux principales sources de phénol et de formaldéhyde dans l'environnement intérieur sont la combustion, particulièrement du bois et de la cigarette, et les émissions gazeuses provenant de divers matériaux et produits contenant du formaldéhyde (meubles en aggloméré principalement). Par ailleurs, selon l'ADEME, les émissions d'ammoniac sont à 94% dues à des sources non-industrielles¹¹. Ainsi, les émissions d'ammoniac de ROCKWOOL en 2020 représentent moins de 0.07% des émissions de cette substance en France. Les quantités émises par une usine ne permettent pas à elles seules d'apprécier l'impact potentiel sur la santé. Les concentrations dans l'air sont le paramètre à prendre en compte. Nous réalisons régulièrement des études sur la qualité de l'air à Saint-Éloy-les-Mines via l'organisme ATMO Auvergne-Rhône-Alpes. Les conclusions de ces mesures de concentration démontrent l'absence d'impact de notre usine sur la qualité de l'air¹².

Est-ce qu'il y a un risque pour la santé ?

L'impact sanitaire de notre usine a été évalué au travers d'une évaluation des risques sanitaires, vérifiée par l'ARS, qui a démontré qu'il n'y aurait aucun impact sur la santé. **Les niveaux des émissions générées par l'activité de l'usine seront bien inférieurs aux seuils de risque pour la population.**

Dans le Puy-de-Dôme, les statistiques sur la santé des riverains de l'usine ROCKWOOL de Saint-Éloy-les-Mines ne montrent pas de déviation par rapport aux statistiques nationales. Par ailleurs, chez les salariés, aucune maladie professionnelle de type pathologie pulmonaire liée à la production n'a été recensée après 40 ans de production. Le constat est identique pour nos 12 200 employés à travers le monde.

Par quels moyens les odeurs et la poussière seront-elles maîtrisées ?

Pour limiter les odeurs, nous avons

retenu des solutions adaptées, inspirées des dispositifs développés sur nos autres sites : fusion électrique, dispositifs d'élimination des composés odorants par post-combustion ou encore laveurs de gaz.

Toutes les activités potentiellement génératrices de poussières seront concentrées à l'intérieur de bâtiments ; l'air y sera aspiré et filtré pour retenir les poussières avant rejet. En particulier, le stockage et la manipulation des matières premières interviendront dans un espace couvert, une première mondiale pour ROCKWOOL. ROCKWOOL s'engage à constituer



un groupe de citoyens sentinelles volontaires qui suivront l'activité du site, et à mettre en place un numéro d'appel permettant de joindre facilement la direction de l'usine.

L'usine aura-t-elle un impact sur l'agriculture ?

L'évaluation des risques sanitaires que nous avons réalisée a démontré que notre usine n'aura pas d'impact sur l'agriculture.

Nombre de nos usines sont implantées en milieu agricole sans que les exploitants n'en soient affectés. C'est notamment le cas de l'usine espagnole de Caparosso, qui se situe dans une grande région maraîchère et viticole, où de nombreuses parcelles sont cultivées en Agriculture Biologique.

Par ailleurs, le terrain où l'usine sera implantée n'est plus une terre agricole depuis plus de 20 ans.

Quel sera l'impact sur la biodiversité ?

Des observations sur la faune et la flore ont été réalisées par un

bureau d'étude environnemental et écologique. Il nous accompagnera pour la mise en place des mesures de suivi et d'accompagnement que nous avons retenues pour réduire au maximum l'impact sur l'environnement naturel.

Quel sera le trafic routier généré par l'usine ? Comment sera-t-il régulé ?

Le trafic induit par notre usine sera en moyenne de 20 camions par jour pour la livraison de matières premières et de 80 camions par jour pour celle de produits finis. L'impact global sur le trafic de la RN2 sera très limité, de l'ordre de 2%.

Par où passeront les camions ?

L'accès à l'usine se fera exclusivement par la bretelle d'accès de Cravançon (entrée sud de la ZAC du Plateau). L'accès par l'entrée nord sera interdit. ROCKWOOL aura la possibilité de tracer l'itinéraire des camions et nous veillerons à ce que cela soit respecté. Des restrictions de circulation sont en vigueur sur certaines routes départementales et les itinéraires devront bien sûr en tenir compte.

D'où l'usine sera-t-elle visible ?

À proximité immédiate, **l'usine sera peu visible grâce au masque paysager existant de la ZAC du Plateau.** La hauteur de la cheminée principale a été réduite de 50% par rapport à celle de notre usine de Saint-Éloy-les-Mines. L'usine sera peu visible voire indétectable et le panache sera peu ou non visible la majorité du temps. Des simulations avec vue Drone sont accessibles sur notre site internet¹³.

¹¹ <https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/reduire-impacts/reduire-emissions-polluants/emissions-dammoniac-nh3>

¹² <https://soissons.rockwool.fr/fr/documentation/documents-rapport>

¹³ <https://www.soissons.rockwool.fr/fr/notre-engagement-pour-l-environnement>

L'aérodrome pourra-t-il être maintenu en activité ?

La hauteur de nos bâtiments et cheminées permettra la poursuite des activités de l'aérodrome ; nous avons travaillé avec la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) pour le garantir.

LA LAINE DE ROCHE

La laine de roche est-elle dangereuse ?

La laine de roche est un isolant très stable, largement utilisé dans des établissements recevant du public tels que les écoles, hôpitaux, centres sportifs...

De très nombreuses études ont été menées depuis des décennies et le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) n'a pas classé les fibres minérales en tant que substances cancérigènes¹⁴.

Comme pour tous travaux dans le bâtiment, des protections personnelles adaptées telles que des gants, des vêtements avec manches longues, des protections pour les yeux et un masque anti-poussière sont recommandées aux poseurs de laine de roche pour éviter toute irritation pendant la pose de l'isolant. Selon Suzanne Déoux, docteur en médecine, spécialiste ORL, Présidente de Bâtiment Santé Plus, fondatrice de MEDIECO et initiatrice de l'ingénierie de santé dans le cadre bâti et urbain, **« les produits de construction doivent répondre aux exigences de la classe A+ de l'étiquetage sanitaire obligatoire. Les laines minérales utilisées doivent avoir la certification EUCEB (European Certification Board for mineral wool products) d'exonération de la classification cancérigène. Les produits en laine de roche ROCKWOOL satisfont à ces critères**



1460 
tonnes de laine de roche ont été recyclées en 2022

sanitaires. En outre, en raison de leur composition minérale, ils ne favorisent pas le développement de moisissures ».

La laine de roche est-elle recyclable ? En quoi participe-t-elle à l'économie circulaire ?

ROCKWOOL est engagé depuis des années dans le développement de l'économie circulaire. Nos usines consomment à la fois des matières premières naturelles abondantes (par exemple le basalte) et des matières premières secondaires (par exemple le laitier qui est un déchet issu de la fabrication de l'acier) pour fabriquer la laine de roche. En outre, nous réintégrons tous les rebuts de production de laine de roche dans le procédé de fabrication : aucun déchet de laine de roche généré dans les usines n'est ainsi mis en décharge.

La laine de roche est recyclable à l'infini. Par ailleurs, depuis 2012, nous proposons un service de reprise et recyclage appelé Rockcycle qui permet de valoriser des isolants usagés. Ainsi, en 2022, nous avons recyclé 1460 tonnes de laine de roche en France et nous visons de doubler ce chiffre en 2023.

ROCKWOOL est par ailleurs un des membres fondateurs de VALOBAT¹⁵, eco organisme agréé par le gouvernement, pour la mise en place de la REP (responsabilité élargie des producteurs) pour les produits et matériaux de construction. Cet eco organisme a la charge d'organiser et d'améliorer les filières de récupération et de recyclage de ces produits.

➔ **Notre installation saisonnière nous permettra d'accompagner l'accroissement de cette demande.**

➔ **À ce jour ROCKWOOL est le seul fabricant de laine de roche à proposer une solution de recyclage en France.**

La laine de roche est-elle interdite à Paris ?

Nous participons à de nombreux chantiers sur le territoire parisien aussi bien en neuf qu'en rénovation. En particulier, nos produits sont actuellement utilisés sur de nombreuses opérations de rénovation thermique (isolation des façades) pour la RIVP (Régie immobilière de la ville de Paris), pour Paris Habitat ou pour la Métropole du Grand Paris.

**BY
NATURE.**



ROCKWOOL FRANCE S.A.S appartient au Groupe ROCKWOOL. Avec notre usine en Auvergne et nos plus de 800 employés, nous nous positionnons en tant qu'entreprise locale proposant des systèmes d'isolation innovants pour les bâtiments.

Le Groupe ROCKWOOL s'engage à enrichir la vie de tous ceux qui expérimentent nos solutions.

Notre expertise nous permet de relever les plus grands défis actuels en termes de durabilité et de développement : la consommation d'énergie, la pollution sonore, la résilience au feu, la pénurie d'eau ou les inondations. Notre gamme de produits reflète la diversité des besoins de la planète, tout en aidant nos parties prenantes à réduire leur empreinte carbone.

La laine de roche est un matériau polyvalent qui forme la base de notre activité. Avec environ 12 200 collaborateurs passionnés dans 40 pays, nous sommes le leader mondial de solutions en laine de roche : de l'isolation des bâtiments aux plafonds acoustiques, des revêtements extérieurs de façade aux solutions pour l'horticulture, des fibres composites destinées à une utilisation industrielle, à l'isolation pour l'industrie de transformation ou la construction navale et l'industrie offshore.

Pour suivre l'actualité du projet :



▶ www.soissons.rockwool.fr



ROCKWOOL Soissons

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Pour prendre rendez-vous avec notre équipe à Soissons :



ROCKWOOL FRANCE S.A.S.

111, rue du Château des Rentiers
75013 Paris
Tél. +33 (0)1 40 77 82 82
www.rockwool.fr

